



À LIRE ATTENTIVEMENT

RÉSEAU D'ÉTÉ 2019 - RÈGLES DE PARTICIPATION

Jauges du Réseau d'été : 300 places maximum.

Liste des diffuseurs du Réseau d'été 2019 disponible sur notre site au www.roseq.qc.ca



Les petits soleils indiquent les membres qui diffusent l'été.

Échéancier 2019

Offres de spectacles / Inscriptions sur le site du ROSEQ au www.roseq.qc.ca	5 décembre 2018 au 22 février 2019
Sélection par les diffuseurs	25 février au 24 mars 2019
Organisation des tournées et confirmation des itinéraires aux diffuseurs et agents	1^{er} au 26 avril 2019 (à confirmer)

Étape 1 - Inscription de vos offres de spectacles

Cachet

Votre cachet doit inclure les frais de transport, les repas et les perdiems. Bien indiquer le nombre de personnes sur scène et sur la route et voyez à respecter ces données lorsque vous prendrez la route.

Durée du spectacle

À moins de cas exceptionnel, la durée du spectacle devrait être au moins deux fois X 45 minutes avec entracte de 15 minutes.

Entracte

Merci de nous préciser si il y aura un entracte : Oui () Non (). **À noter :** l'entracte est essentiel pour maximiser l'expérience de la sortie culturelle.

Clause de pourcentage

Un cachet sans clause de pourcentage est d'usage. Si exceptionnellement elle s'applique, elle sera de 50% maximum. Le montant des dépenses accordées aux diffuseurs peut varier selon le lieu, il est important de négocier ce montant avec chaque diffuseur avant d'envoyer le contrat.

Devis technique

Le devis technique de l'artiste doit être adapté aux petites salles et faire partie intégrante de l'offre de spectacle. Le diffuseur achète le spectacle à la lumière des besoins techniques inscrits sur le devis qui accompagne l'offre de spectacle. Si les besoins techniques changent entre l'offre et la tournée, ou si vous demandez des équipements spécialisés (piano, micro sans fil) que vous n'utilisez pas pendant le spectacle, vous devrez assumer ces dépenses supplémentaires. La plupart des devis techniques des salles du réseau sont en ligne au www.roseq.qc.ca ou sur les sites internet des diffuseurs.

Disponibilités de vos artistes

Inscrivez les disponibilités de vos artistes entre le **1^{er} juin et le 15 septembre 2019**. Il peut y avoir plusieurs blocs de disponibilités. La tournée peut se faire en deux ou trois blocs. Veuillez nous aviser des changements en tout temps.

Hébergement

En Réseau d'été, le diffuseur fournit l'hébergement jusqu'à concurrence de **trois chambres en occupation double seulement le soir de la représentation**. Veuillez indiquer clairement vos besoins d'hébergement sur votre offre de spectacle. Les frais de transport et les repas sont à la charge de l'artiste. Pour les jours de relâche, les frais de transport et les frais de séjour (hébergement et repas) sont également à la charge de l'artiste.

Mise à jour le 5 décembre 2018 – À lire attentivement Réseau d'été 2019 – merci!

Jauge

La jauge maximale des lieux de diffusion en été est de 300 places. La moyenne des jauges se situe à 195 places.

Étape 2 - Une fois vos artistes retenus pour la tournée**Contrat-type**

Un contrat-type est disponible au ROSEQ.

Prix des billets

Il n'y a pas d'imposition de prix de billets dans le Réseau d'été.

Dépôt avant le spectacle

Les diffuseurs du ROSEQ ne versent aucun dépôt avant le spectacle. Le cachet est payé le soir de la représentation.

Respect du territoire de diffusion

Pour éviter les irritants sur le terrain et la confusion chez le public, il est important de nous aviser si votre artiste donne des spectacles dans des lieux alternatifs (bars, micro-brasseries) ou participe à des festivals, dans les six mois avant ou après, dans nos régions que sont : Chaudières-Appalaches, Bas-St-Laurent, région de Québec, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac St-Jean et au Nouveau-Brunswick. Si vos artistes sont appelés à donner des spectacles dans un rayon de 100 km d'un diffuseur du ROSEQ qui le présente également, il est impératif de contacter le diffuseur avant la signature de contrats, car cela pourrait diviser le public potentiel. Un non-respect du territoire pourrait causer des annulations ou des modifications de contrats.

Exceptions

Nous insistons pour que votre artiste soit disponible pour l'ensemble du territoire desservi par le ROSEQ. Nous vous rappelons que la mission du ROSEQ est de favoriser l'accueil et la circulation de spectacles professionnels sur TOUT son territoire : Bas-St-Laurent, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Nouveau-Brunswick (Bathurst), Lac St-Jean (Péribonka) et la Côte-Nord, et ce, jusqu'à Natashquan. Avisez-nous s.v.p. si pour une raison ou une autre, votre artiste ne veut pas aller présenter son spectacle dans une ville ou un territoire donné.

Lancements de programmation

Pour faire connaître la programmation estivale, le ROSEQ procède à plusieurs lancements à Montréal, Québec et dans nos trois régions de l'Est du Québec. Tous les artistes sont conviés aux lancements sur Montréal et Québec qui se tiennent habituellement en mai. Tout le succès de ces opérations médiatiques repose sur la présence des artistes.

Merci à tous pour votre collaboration!

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou commentaires.

Frédéric Lagacé, directeur général: direction.roseq@globetrotter.net

Lucie Othot, responsable de la programmation: lucie.roseq@globetrotter.net

Téléphone : 418 723-4323

www.roseq.qc.ca